
Séance du 10 septembre 2024

**N° 52/2024
Demande de
financement auprès
de la Communauté
d'Agglomération du
Niortais au titre du
PACT de 3^{ème}
génération**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Lucy MOREAU, maire.

Présents : Lucy MOREAU, Virginie MARTINS, Raphaèle GONTIER, Jean-Luc CHARTIER, Olivier TRAVEL, Annie GUILBERT, Paul VOUHÉ, Christian PINEAU, Sophia AUGER, Isabelle PIDOUX, Didier DAVID, Patrick MOULINEAU.

Excusés avec pouvoirs : Thierry BOISSINOT donne pouvoir à Lucy MOREAU, Guillaume PORCHET pouvoir à Jean-Luc CHARTIER.

Excusés sans pouvoir : Céline PAILLAT, Fabienne THORRÉE, Sandra SAUVAGE Marine SACRE, Thomas BEVILLE.

Secrétaire de séance : Raphaèle GONTIER.

Conseillers en exercice :	19
Présents :	12
Excusés :	07
Pouvoirs :	02
Votants :	14

Date de convocation : 4 septembre 2024

Date d'affichage : 11 septembre 2024

Certifiée exécutoire,

Vu, Le Maire,

Lucy MOREAU



Transmission au contrôle de légalité le :

Publié le :

Accusé de réception en préfecture 079-217903517-20240910-52-2024-DE Date de télétransmission : 17/09/2024 Date de réception préfecture : 17/09/2024
--

N° 52 : Demande de financement auprès de la Communauté d'Agglomération du Niortais au titre du PACT de 3^{ème} génération

Madame, le Maire expose :

Sur proposition de M. Thierry BOISSINOT, adjoint

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil d'agglomération en date du 7 février 2022 approuvant les modalités de gestion du Programme d'Appui Communautaire au Territoire de 3^{ème} génération 2022-2024

Présentation du projet : améliorer la circulation des allées piétonnes dans le parc du château.

Objectifs recherchés : améliorer l'accessibilité des voies entre les bâtiments publics situés dans et autour du parc (EHPAD, mairie, église, école maternelle, médiathèque et bâtiment enfance)

Cette opération est susceptible de bénéficier du soutien du Programme d'Appui Communautaire au Territoire (PACT) de 3^{ème} génération

Le plan de financement s'établit commune suit :

Dépenses	€ HT	Recettes	€ HT
Reprofilage des allées en calcaire	9 924.40 €	PACT 3 ^{ème} génération	4 314.03 € (solde PACT 3)
		Autres co-financeurs (détaillés par ligne)	néant
		Autofinancement (20% minimum)	5 610.37 €
TOTAL	9 924.40 €	TOTAL	9 924.40 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver le plan de financement ci-dessous,
- Autoriser Madame le Maire à solliciter auprès de la Communauté d'Agglomération le PACT de 3^{ème} génération pour un montant de 4 314.03 €
- Autoriser Madame le Maire à signer tous les documents afférents.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le plan de financement ci-dessous,
- Autorise Madame le Maire à solliciter auprès de la Communauté d'Agglomération le PACT de 3^{ème} génération pour un montant de 4 314.03 €
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,



Raphaèle GONTIER

Le Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de POITIERS dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
079-21796587-20240916-52-2024-DE
Date de télétransmission : 17/09/2024
Date de réception préfecture : 17/09/2024